



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES RETRAITÉS NE SONT PAS DES VACHES À LAIT (Rapport de la Cour des comptes)

Le récent rapport de la Cour des comptes sur la Sécurité sociale est à sens unique. Il fait l'inventaire des niches fiscales dont bénéficient les retraités mais ne prend pas en compte celles dont bénéficient les actifs.

Dans une étude de l'économiste Henri Sterdyniak publiée par la revue de l'OFCE (n° 115, octobre 2010), il apparaît clairement que les avantages fiscaux des retraités restent inférieurs à ceux des actifs (1375 euros par ménage pour les retraités contre 1600 euros pour les actifs).

La CFR rappelle qu'en matière fiscale deux règles d'or doivent être impérativement respectées pour que les citoyens acceptent les efforts sans se révolter :

- Il faut proscrire toute discrimination
- Il faut une juste répartition des efforts au prorata des capacités contributives de chacun.

Les retraités n'accepteront de participer aux efforts nécessaires que dans le strict respect de ces deux règles.

Fait à Paris, le 17 septembre 2012

N° 111

La Confédération Française des Retraités est constituée des 5 principales organisations de retraités :
Aînés Ruraux Fédération Nationale – Groupement CNR-UFRB - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Union Française des Retraités